



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge


DÉPOSÉ AU GREFFE LE

16 JUL. 2025

 TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 429 412 763

Nom

(en entier) : Aux Chênes de Mambré

(en abrégé) : S

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : Rue Albert 33 - 7540 Kain

Objet de l'acte : Décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration

Date : 06/06/2025

1. Admissions/démissions

Admissions de : Ronny, Chantal, Kevin, Arianne, Brigitte, André

Démissions de : Vanessa, Laureline Sabine, Jacqueline, Marie-Thérèse

À la majorité de neuf voix et une abstention, chaque administrateur s'abstenant en ce qui le concerne, les mandats des nouveaux administrateurs d'une durée de cinq ans sont acceptés.

En ce qui concerne les mandats encours des administrateurs, Laurent Dermaux, David Dermaux et Francis Dermaux, sont prolongés de trois ans.

L'ensemble des mandats devra être renouvelé à l'assemblée générale statutaire de l'année 2030.

Le mandat conféré aux administrateurs porte sur tous les actes relatifs à l'association sauf ceux qui sont réservés, par la loi ou les statuts, à l'assemblée générale. Les administrateurs agissent, sauf délégation de pouvoirs, collégalement.

L'assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

Est prolongé pour une durée de trois ans le mandat de Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42, : domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33, comme personne habilitée à représenter l'association en qualité d'organe : dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, en agissant individuellement.

Sont prolongés pour une durée de trois ans les mandats de délégués chargés de la gestion quotidienne de :

Francis Dermaux, né à Mouscron le 31/12/42, domicilié à 7540 Kain, rue Albert, 33. Samia Pereira, née à Uberlândia ~ (Brésil) le 24/05/88, de nationalité belge, domiciliée à 7700 Mouscron, chaussée de Lille, 407.

Les délégués agissent individuellement en qualité d'organes chargés de la gestion quotidienne de l'association. Les actes de gestion journalière sont ceux qui ne sont que l'exécution journalière de la ligne de conduite décidée par l'organe d'administration et qui doivent être réalisés régulièrement pour assurer la bonne marche des activités déployées par l'association.

Vote pour un nouveau président suite à la démission de Jacqueline Desreumaux.

David Dermaux, né à Mouscron le 18/08/73, domicilié à 7543 Mourcourt, rue du vieux Conté, 2 a été élu à l'unanimité.

Laurent Dermaux, né à Mouscron le 07/09/93, domicilié à 7700 Mouscron, ch de Lille 407, reste secrétaire de l'organe d'administration.

 Le secrétaire
Laurent Dermaux

 Le président
David Dermaux

Extrait certifié exact, :

Pour l'ASBL, :

Francis Dermaux, administrateur chargé de la représentation générale de l'association.xte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).